

CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 6 AOUT 2018 - 20H30

Sont Présents : Stéphane CLOSSE, Jérôme FELIX, Vincent BERTRAND, Sylvie MAURIN, Olivier BRUN, Laurent DROUET, Philippe BRUN, Jennifer MOURRE le Maire les remercie et ouvre la séance à 20 h 40. Il propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour demander le subventionnement à la Région du projet d'aménagement d'un musée au vieux village. Les Conseillers acceptent.

Absent excusé : Philippe MARTIN

Ordre du Jour :

- Délibération / Virement Crédits pour dépassement Trx Voirie
- Délibération / Motion sur projet fermeture Trésorerie de Rémuzat
- Délibération / règlement de location de la Salle Polyvalente
- Délibération / Renouvellement contrat logiciels « Mairie » Horizon village
- Délibération / Devis reliure Arrêtés et Délibérations
- Délibération / Redevance d'occupation du domaine public des réseaux d'électricité
- Urbanisme PLU
- Recensement population 2019
- Travaux en cours
- Compte Rendu Réunions diverses
- Questions diverses

0 - Délibération / Aménagement d'un musée au vieux village - demande de subvention à la Région :

Le Maire porte à la connaissance des Conseillers le projet (plans sommaires et devis) établi par l'architecte pour l'aménagement d'un musée sur le site du Vieux Village. Il rappelle qu'il s'agit de créer, sur l'emplacement d'anciennes habitations du vieux village, dont les parcelles privées sont en cours de cession gratuite à la commune, un local permettant d'y installer un moulin ainsi que divers objets et outils anciens. Ce projet viendrait en complément des divers chantiers déjà réalisés au vieux village : Restauration des murs de l'église et de son clocher, remise en service du four banal, confortement de murs et murets, création d'un sentier botanique, d'un point de vue, d'une table d'orientationIl précise que le montant de la construction est estimé à 124 600.00€ HT et propose de présenter un dossier de demande de subvention à la Région. Les Conseillers, à l'unanimité, approuvent d'aménagement d'un musée au Vieux Village préparé par l'architecte et estimé à 124 600.00€ HT et sollicitent une subvention de la Région

1 - Délibération / Virement Crédits pour dépassement travaux voirie :

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de faire réaliser, dans le cadre du marché de la Communauté de Communes, en même temps que le programme annuel de travaux de voirie, l'installation de deux places de stationnement handicapé prévue dans l'agenda d'accessibilité. Il précise que cela permet de bénéficier des prix du marché mais que l'enveloppe attribuée à la commune par la CCBDP est dépassée. Le complément de travaux doit être payé à la CCBDP et un virement de crédits d'un montant de 1000€ est nécessaire au compte 2041512. Les Conseillers approuvent à l'unanimité.

2 - Délibération / Motion sur projet de fermeture Trésorerie de Rémuzat :

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la réunion d'élus qui s'est tenue en présence du Directeur Régional des Finances Publiques (DRFIP) de la Drôme. Celui-ci leur a annoncé la demande auprès du Ministère de la fermeture de la Trésorerie de Rémuzat au 1er janvier 2019. A l'issue de cette rencontre les élus ont proposé de faire voter, dans chaque commune concernée, une motion contre ce projet afin de pouvoir défendre le maintien de la Trésorerie auprès du Ministère. Les Conseillers, à l'unanimité s'opposent à

la fermeture de la Trésorerie REMUZAT -LA MOTTE CHALANCON et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural,

3 - Délibération / Règlement de location de la Salle Polyvalente :

Le Maire rappelle la décision de supprimer la régie d'encaissement des locations de la Salle Polyvalente. Il précise que cette salle peut toujours être louée au moyen d'un contrat de location avec paiement uniquement par chèque.

Il présente le règlement modifié en conséquence. Les Conseillers approuvent le règlement de location de la salle et votent les tarifs de la façon suivante :

Particulier habitant la commune :	Soirée	150 ^e	Apéritif
		50€	
Particulier extérieur à la commune :	Soirée repas	180€	
Association extérieure à la commune :	Soirée à titre lucratif (loto ...)	170€	
Associations communales :		Gratuit	

4 - Délibération / Renouvellement contrat logiciels « Mairie » Horizon Village :

Le Maire explique que le contrat de maintenance « Horizon On Line » pour les logiciels de Comptabilité, Elections, Facturation, Etat Civil... avec la société JVS-MARISTEM arrive à échéance au 31 octobre 2018.

Il présente l'offre faite pour le renouvellement de ce contrat qui est fixée, pour 3 ans au prix annuel de : Pour la partie accès à la logithèque et cession licences (investissement) à 1992.80 € HT, Pour la partie mise à niveau et assistance à l'utilisation (fonctionnement) à 498.20 € HT. Les Conseillers, à l'unanimité, acceptent la proposition faite par la société JVS-MAIRISTEM et autorise Maire à signer le contrat

5 - Délibération / Devis reliure Arrêtés et Délibérations :

Le Maire explique que depuis 2011 les délibérations et arrêtés doivent obligatoirement être rédigés sur des feuillets numérotés à faire relier ensuite pour devenir registres. Il précise que cela n'a pas été fait depuis et qu'il aurait lieu de se mettre à jour. Il présente de devis de l'atelier DABON de Valence qui propose des reliures pour la somme de 103.00€ HT (123.60€ TTC) par registre. A l'unanimité, Les conseillers acceptent le devis et la confection registres correspondants.

6 - Délibération / Redevance d'occupation du domaine public des réseaux électricité et télécom :

Le Maire explique que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications et d'électricité donne lieu au versement d'une redevance dont les communes fixent le tarif. En conséquence, il est proposé aux élus de fixer le tarif maximum autorisé par le décret, et de facturer chaque année cette redevance en fonction des longueurs de réseaux et de la revalorisation du tarif. Les Conseillers approuvent à l'unanimité.

7 - Urbanisme PLU :

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, un projet sommaire d'aménagement de la future zone à construire à Reillane a été fourni par l'architecte. Une dizaine de maisons pourraient être implantée. Pour la partie près du village, les services de l'Etat demandent à la commune de fournir des garanties quant au risque de chutes de blocs, un bureau d'études spécialisé sera contacté afin d'établir le document nécessaire.

8 - Recensement Population 2019 :

L'INSEE a annoncé à la commune que le recensement général de la population de Sahune aurait lieu en 2019. Un agent recenseur devra être recruté.

9 - Travaux en cours :

Cimetière : pour l'aménagement prévu, l'architecte a établi un avant-projet sommaire afin de consulter plusieurs entreprises, les travaux sont à prévoir après la Toussaint.

Schéma Directeur d'Eau Potable : la 2^{ème} campagne d'analyse « calcaire » va être faite et permettra de constater si les travaux réalisés sont efficaces.

Climatisation cantine : un devis a été établi. Aucune décision n'est prise.

Accessibilité vestiaires stade : L'autorisation de travaux est en cours d'instruction auprès des services de la DDT.

10 - Questions diverses :

Un projet de création d'un commerce de petite restauration dans le village a été présenté aux élus. Une étude de marché est en cours ainsi que le montage du dossier financier. Le conseil a émis un avis favorable à cette initiative.